



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Corée du Nord

Question écrite n° 21034

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les relations diplomatiques de la France avec la République populaire démocratique de Corée, tout en connaissant les divergences politiques entre ces deux pays. En effet, la plupart des États de l'Union européenne, semble-t-il, ont établi des relations diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée. La France serait donc l'un des rares États à ne pas avoir de relations diplomatiques avec ce pays. Il souhaite savoir si la position de la France va évoluer et souhaite être renseigné sur l'évolution de la coopération bilatérale.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur les relations bilatérales entre la France et la République populaire démocratique de Corée (RPDC). La France n'a pas jusqu'à présent établi de relations diplomatiques avec la RPDC. L'établissement de telles relations dépend de progrès effectifs dans trois domaines : la question nucléaire, les relations inter-coréennes et la situation des droits de l'homme. Les conditions ne sont pas aujourd'hui réunies pour l'établissement de telles relations. La diplomatie française suit avec une grande attention la situation en Corée du Nord, et se préoccupe particulièrement aujourd'hui du sort de la population nord-coréenne qui endure une situation de disette très grave, voire de famine. Le gouvernement nord-coréen a commencé à faire appel à l'aide internationale à travers le PAM, ainsi que la France le lui demandait. Il est indispensable que le programme puisse mener l'enquête d'évaluation des besoins alimentaires de la population nord-coréenne en toute transparence. Il est tout autant nécessaire que l'aide soit distribuée équitablement, et non détournée au profit de l'armée et des forces fidèles au régime. Des relations de travail existent entre la Corée du Nord et la France. Nous entretenons une relation régulière avec la délégation nord-coréenne auprès de l'Unesco et avons mis en place un programme de coopération, destiné à favoriser les échanges et l'ouverture de la Corée du Nord, avec la présence sur place d'un attaché de coopération pour le français qui veille à la qualité de l'enseignement du français à l'université. Enfin, deux des six organisations non gouvernementales étrangères travaillant en Corée du Nord sont françaises.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21034

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3141

Réponse publiée le : 24 juin 2008, page 5371